

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 29 MARS 2023**

**DELIBERATION N°2023.00165**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS AGISSANT DANS LE  
DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNEE 2023**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 22 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 61

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,  
Secrétaire de séance : M. Charles DALLARA

**Membres titulaires présents :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,  
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA,  
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,  
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,  
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,  
M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,  
M. Robert KARULAK, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,  
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. François DRIOL,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 06 avril 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20230329-D20230016510

Date de mise en ligne : 06 avril 2023

M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Julien LUYA donne pouvoir à M. David FARA,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Eric BERLIVET, M. Gilles BOUDARD,  
M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Michel GANDILHON, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 29 MARS 2023**

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS AGISSANT DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNEE 2023**

Le développement durable est un des axes majeurs du projet métropolitain : « développer une Métropole plus durable ». A ce titre, la Métropole met en place des partenariats et soutient ainsi des Associations dans le domaine du développement durable dont les activités répondent aux objectifs opérationnels définis dans le projet métropolitain, notamment en terme de lutte contre le bruit, préservation de la biodiversité ou encore dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

Le rapport présente les Associations pour lesquelles il est proposé une subvention de Saint-Etienne Métropole en 2023.

#### **ACOUCITE**

ACOUCITE est une Association Loi 1901, créée en 1996 à l'initiative du Grand Lyon et de ses membres fondateurs (l'Institut National de REcherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS), Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE), le Centre d'études sur les réseaux de transport et l'urbanisme (CERTU), le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Ce pôle de compétence sur l'environnement sonore urbain a pour vocation de favoriser les échanges entre les centres de recherches et les besoins opérationnels des villes et agglomérations, notamment en matière de gestion des bruits urbains liés aux transports terrestres.

Depuis 2007, Saint-Etienne Métropole a décidé de soutenir l'Association, dont la compétence technique et méthodologique est largement reconnue dans la réalisation des cartes stratégiques de bruit, du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), et récemment de l'Observatoire du Bruit, et dont les objectifs poursuivis coïncident avec l'acquisition de compétences nouvelles et techniques en matière d'acoustique.

Les missions d'ACOUCITE portent sur les domaines d'action suivants :

- proposition et organisation de programmes de recherche et d'actions expérimentales en coopération avec les collectivités territoriales, les établissements de recherche et l'industrie sur les problématiques de nuisances sonores,
- accompagnement et mise en œuvre des PPBE en région Rhône-Alpes,
- accompagnement et suivi des observatoires d'agglomération,
- organisation de formations techniques, et accompagnement au transfert et à la mise au format SIG de données,
- valorisation et partage des méthodologies et des retours d'expériences entre partenaires en Rhône-Alpes,

- recensement, publication et diffusion des connaissances acquises et des résultats des actions réalisées en Rhône-Alpes.

Il est ainsi proposé de subventionner cette association à hauteur de 10 000 € pour 2023, somme identique à la subvention de 2022. Pour information, une cotisation de 800 € est également payée tous les ans.

## **LA FERME EN CHANTIER**

L'association La ferme en chantier accompagne les projets de jardins et vergers en permaculture sur le territoire, en chantier participatif. La ferme en chantier propose également des animations et activités auprès du grand public, des jeunes et de publics plus spécifiques (services civiques, travaux d'intérêt général, service national universel) pour éduquer et sensibiliser aux pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement et de compostage collectif, en s'appuyant notamment sur les jardins créés. Elle dispense enfin un programme pédagogique à destination du public scolaire.

L'action de La ferme en chantier s'intègre pleinement dans les engagements du projet de territoire en matière de transition énergétique et écologique. En effet, l'agriculture urbaine en permaculture permet de produire des aliments sains qui ne dégradent pas l'environnement grâce à des pratiques de régénération des sols. Elle contribue à créer la trame verte urbaine et à lutter contre les îlots de chaleur urbains tout en apportant une réponse à l'autonomie alimentaire des villes et à la limitation du fret en ville. Enfin, elle contribue à créer des échanges solidaires entre les habitants des quartiers.

La ferme en chantier est active sur la question de l'agriculture urbaine et participe aux projets et plans d'actions portés localement (Projet Alimentaire Territorial, projet Quartier fertile,...).

Il est proposé un soutien par une subvention de 3 000 € à l'association de la Ferme en chantier pour l'année 2023, soit le même montant qu'en 2022.

## **SYNDICAT APICOLE 42**

Le syndicat apicole de la Loire s'est proposé d'assurer le suivi et l'entretien de six ruches propriétés de Saint-Etienne Métropole implantées à Saint-Etienne au Crêt de la Faye et à la Maison de la Nature de la Cotonne. La Métropole souhaite ainsi soutenir l'activité du Syndicat qui mène un travail de long terme en faveur de la préservation de l'abeille et de la production de miel.

Il est proposé d'attribuer au syndicat une subvention de 2 500 € pour l'année 2023 comme lors des six années précédentes.

## **APIEU MILLE FEUILLE**

APIEU 1000 FEUILLES est une association stéphanoise spécialisée dans la médiation, l'éducation, et la sensibilisation des publics au développement durable. Elle intervient chaque année lors des événements proposés par Saint-Etienne Métropole, lors de la semaine du développement durable et de la semaine de la mobilité par exemple.

Pour 2023, l'association sollicite un soutien à Saint-Etienne Métropole pour l'aider à mettre en œuvre son projet associatif au service des habitants de son territoire.

Il est proposé à ce titre d'attribuer une subvention de 3 500 € à APIEU 1000 FEUILLES pour l'année 2023, soit le même montant depuis trois ans.

## **TATOU JUSTE**

Saint-Etienne Métropole est engagée dans un programme d'éducation et de sensibilisation au développement durable, passant notamment par l'organisation d'évènements et la participation à des évènements existants poursuivant les mêmes objectifs.

L'association Tatou Juste a dans son objet la mise en lumière et les nombreuses initiatives qui agissent concrètement et localement pour une société plus respectueuse de l'environnement et de l'humain.

Saint-Etienne Métropole est partenaire depuis plusieurs années de cet événement et souhaite poursuivre son soutien à l'association Tatou Juste pour soutenir son action pédagogique en faveur de la consommation responsable et du développement durable en général.

L'association Tatou Juste a renouvelé sa demande de soutien pour l'organisation de l'édition 2023 du salon. Il est proposé de maintenir le versement de 2 000 euros au titre de l'année 2023 pour soutenir la réalisation de cette manifestation unique sur le territoire.

## **CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INNOVATION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (CIRIDD)**

L'association CIRIDD, loi 1901, et reconnue d'intérêt général, agit pour la promotion et le changement en faveur d'un développement soutenable, fondé sur la coopération au sein des organisations, des territoires et des filières. L'innovation et le droit à l'expérimentation sont le fer de lance du CIRIDD. Ses activités se déploient selon différentes échelles territoriales, du local jusqu'au niveau international.

Créée en 2005, sous l'impulsion de Saint-Etienne Métropole, elle a pour mission de développer et diffuser les pratiques de développement durable auprès de l'ensemble des acteurs concernés : entreprises, collectivités, services de l'Etat, associations, ONG et établissements d'enseignement. Le CIRIDD poursuit des actions ambitieuses notamment pour accompagner les acteurs dans l'appropriation et la mise en œuvre de processus collectifs de changement ancrés territorialement et basés sur des modèles de coopération tels que l'économie circulaire, l'économie de la fonctionnalité, l'écologie industrielle et territoriale, l'éco-conception, le prolongement de la durée de vie des produits, et l'innovation par les usages.

Saint-Etienne Métropole souhaite soutenir le développement des programmes d'actions mis en place par le CIRIDD en attribuant une subvention lui permettant d'assurer notamment l'accompagnement (animations, veilles, études et prospectives, appui à l'innovation) des acteurs du territoire dans les démarches de développement durable en particulier dans le champ de l'économie circulaire et de l'économie de la fonctionnalité.

Le partenariat entre le CIRIDD et Saint-Etienne Métropole existe depuis plusieurs années. Compte tenu de l'intérêt que revêtent les questions de l'économie circulaire pour la politique de transition énergétique du territoire, et du rôle privilégié que le CIRIDD joue dans l'animation de la stratégie d'économie circulaire de la collectivité, il est proposé de poursuivre ce partenariat en 2023 et d'accorder au CIRIDD une subvention de 10 000 euros.

## **L'HIRONDELLE - le centre de soin pour animaux sauvages**

Saint-Etienne Métropole s'entoure des compétences de cette Association pour mener à bien les projets suivants :

- participer à la connaissance et la préservation de la biodiversité,
- s'entourer d'un expert sur la question de la sauvegarde de la faune sauvage et jouant l'interface auprès des habitants de SEM et en partenariat avec les Associations naturalistes agissant sur le territoire LPO AURA Section Loire et FNE Loire,
- soutenir et relayer l'information en tant que seule structure habilitée à prendre en charge les animaux blessés sur tout le territoire de Saint-Etienne Métropole et la Loire,
- sensibiliser et diffuser les bonnes pratiques en faveur de la protection de la biodiversité (changement de regard, comportement éco responsables).

Le partenariat entre le Centre de soins pour animaux sauvages L'hirondelle et Saint-Etienne Métropole existe depuis l'an dernier. Il est proposé de poursuivre ce partenariat en 2023 et de leur accorder une subvention de 10 000 euros.

### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à verser les subventions suivantes :**
  - **10 000 € à ACOUCITE,**
  - **3 000 € à La Ferme en Chantier,**
  - **2 500 € au Syndicat Apicole 42,**
  - **3 500 € à APIEU Millefeuilles,**
  - **2 000 € à Tatou Juste,**
  - **10 000 € au CIRIDD,**
  - **10 000 € au Centre de soin pour animaux sauvages L'HIRONDELLE,**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget Développement Durable - Energie de l'exercice 2023 (section fonctionnement).**

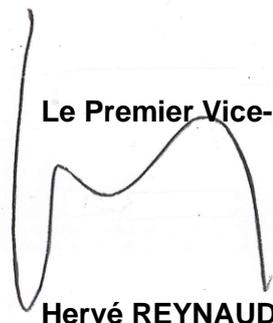
**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le secrétaire de Séance,



Charles DALLARA

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD